



19.309

**Standesinitiative Genf.
Keine Erhöhung
der Krankenkassenprämien 2020****Initiative déposée
par le canton de Genève.
Stop à l'augmentation
des primes d'assurance-maladie en 2020***Vorprüfung – Examen préalable*

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 16.12.20 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

Präsident (Kuprecht Alex, Präsident): Es liegt ein schriftlicher Bericht der Kommission vor. Die Kommission beantragt mit 9 zu 0 Stimmen bei 3 Enthaltungen, der Initiative keine Folge zu geben.

Dittli Josef (RL, UR), für die Kommission: Ihre Kommission hat an ihrer Sitzung vom 12. November diese Standesinitiative geprüft, welche der Grosse Rat des Kantons Genf am 11. Juni 2019 eingereicht hat. Die Standesinitiative verlangt, dass die Krankenkassenprämien für das Jahr 2020 nicht erhöht werden.

Zur Begründung durch den Kanton Genf: Der Kanton Genf reichte diese Initiative vor dem Hintergrund ein, dass die Gesundheitskosten 2018 nur sehr leicht angestiegen sind, nämlich um 0,47 Prozent; dass die Krankenversicherungen 2018 Gewinne erzielt haben; dass die Reserven aufgrund dieser Gewinne auf mehr als 4 Milliarden Franken angewachsen sind; dass die Reserven im Durchschnitt bei 150 Prozent des gesetzlichen Minimums liegen und dass die Krankenkassenprämien das Budget eines Haushalts stark belasten, nämlich mit 21 Prozent für eine Familie mit zwei Kindern.

Zur Arbeit und den Erwägungen Ihrer Kommission: Wir haben zuerst eine Vertretung des Genfer Grossen Rates angehört. Ihre Kommission stimmt mit den Initianten dahingehend überein, dass Haushalte in der Schweiz zunehmend durch steigende Krankenkassenprämien belastet werden. Ebenso sollen die Krankenkassen übermässige Reserven abbauen können. Es ist deshalb richtig, dass die Reserven bei der Prämienkalkulation herangezogen werden können, indem man knapper kalkulieren kann, wenn die Reservesituation es zulässt. Hierzu ist ja eine Vorlage des Bundesrates unterwegs.

Das Bundesamt für Gesundheit darf Prämien nur genehmigen, wenn sie die kantonalen Kosten decken. Die Genehmigungsinstanz muss insbesondere schauen, dass der einzelne Kanton seine Kosten mit seinen Prämien deckt, damit nicht ein anderer Kanton diese Kosten decken muss. Einen Prämienstopp mittels einer Standesinitiative zu veranlassen, hält Ihre Kommission allerdings für nicht zweckdienlich.

Der zentrale Satz in der Begründung dieser Standesinitiative ist, dass die Gesundheitskosten 2018 nur um 0,47 Prozent angestiegen seien, was stimmt. Ihre Kommission stellte fest, dass zwischenzeitlich die Forderung dieser Standesinitiative praktisch eingehalten werden konnte, da im Jahre 2020 die Prämienerrhöhung in Genf 0,5 Prozent beträgt. Ihre Kommission erachtet das Anliegen der Standesinitiative deshalb, mit Blick auf die Prämienentwicklung in den letzten Jahren, als weitgehend erfüllt. Im Jahr 2020, auf welches die Standesinitiative zielte, stieg die mittlere Prämie für alle versicherten Personen in der Schweiz um 0,2 Prozent. Im Jahr 2021 beträgt der Anstieg der mittleren Prämie schweizweit 0,5 Prozent. Im Kanton Genf war die Prämienentwicklung ähnlich: Im Jahr 2020 war ein Anstieg um 0,5 Prozent zu verzeichnen; im Jahr 2021 werden es 0,6 Prozent sein.

Ihre Kommission beantragt mit 9 Stimmen bei 3 Enthaltungen, der Standesinitiative keine Folge zu geben.

Mazzone Lisa (G, GE): Je me permets simplement de dire quelques mots pour saluer les parlementaires genevois qui ont déposé le texte de cette initiative du canton de Genève. Effectivement, l'objectif de cette initiative est rempli parce qu'elle concerne les primes 2020, qui sont déjà fixées.





En revanche, la question des réserves des caisses d'assurance-maladie demeure d'une acuité pleine. Et c'est vraiment un sujet de préoccupation très fort dans le canton de Genève. Les réserves s'accumulent toujours davantage. Ces deux dernières années, les caisses-maladie ont constitué des réserves à hauteur de près de 4 milliards de francs. Effectivement, l'on est bien au-delà du minimum légal. A Genève, nous sommes dans une situation où nous payons davantage que ce que nous coûtons. C'est cette question-là qui se pose au niveau du poids des primes dans le revenu des ménages.

Je remercie le rapporteur d'avoir évoqué cette question et d'évoquer les travaux à venir. Le canton de Genève n'est pas représenté dans la commission, mais – et je le dis aussi en tant que représentante genevoise –, nous fondons beaucoup d'espoir sur les travaux de votre commission, en particulier quant à la question des réserves des caisses-maladie.

Juillard Charles (M-CEB, JU): Je comprends en effet que cette initiative, par ailleurs traitée tardivement, ne puisse plus vraiment être discutée. Mais, cela dit, elle permet quand même de donner quelques indications. Ma position va dans le sens de celle de ma préopinante, Lisa Mazzone.

En effet, l'augmentation 2020 est modeste mais c'est une augmentation, une de plus. Et puis elle est surtout différenciée d'un canton à l'autre. Je crois que n'importe quel canton pourrait déposer la même initiative parce que, à tour de rôle, les cantons se posent des questions sur la façon dont sont calculées l'augmentation des primes et l'augmentation des coûts de la santé.

Il y a dans ce domaine un sérieux problème de transparence, y compris au niveau de l'administration fédérale. Dans un passé récent, j'étais membre d'un gouvernement cantonal. Chaque fois que l'on doit faire des budgets dans nos gouvernements cantonaux, on nous donne des chiffres, et puis on essaie de les comprendre. Mais je crois que personne ne les comprend vraiment. Et surtout, l'administration fédérale ne nous aide pas dans ce domaine de la transparence des coûts. Donc, je crois que, sur ce point, la commission pourrait peut-être aussi s'intéresser à la manière dont travaillent l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral des assurances sociales, qui tous deux travaillent dans ce domaine.

Je crois, en effet, qu'il faut maintenant saluer la volonté exprimée à plusieurs reprises de s'attaquer au vrai problème, qui est celui de l'augmentation incessante des coûts de la santé. Bien sûr, on n'arrivera pas à les faire baisser mais, en tout cas, on doit pouvoir mieux maîtriser leur augmentation en lien avec des facteurs exogènes, pour lesquels on ne pourra pas faire grand-chose.

En attendant qu'une meilleure maîtrise des coûts de la santé puisse nous permettre d'obtenir des effets concrets sur les

AB 2020 S 1407 / BO 2020 E 1407

primes d'assurance-maladie, je pense qu'on devrait pouvoir puiser dans ces réserves excédentaires pour, si non lisser, en tout cas instaurer une espèce de moratoire sur l'augmentation des primes pendant une année ou deux, sachant que les ménages seront évidemment très touchés par les effets du Covid. Si au moins on pouvait donner à celles et ceux qui se retrouvent avec une réduction de l'horaire de travail, donc avec un salaire à 80 pour cent, mais avec un loyer qui ne va pas changer, et d'autres charges qui ne changeront pas, de la prévisibilité en leur disant que les primes d'assurance-maladie, pendant une année ou deux, ne vont pas bouger, parce qu'on va utiliser les réserves excédentaires pour atténuer ces augmentations, voire les geler, je pense que ce serait bien apprécié de la population suisse.

C'est pourquoi j'invite la commission à regarder ce qu'elle peut faire dans ce domaine afin d'aider la population.

*Der Initiative wird keine Folge gegeben
Il n'est pas donné suite à l'initiative*